3

Case
FRC
27353

MÉMOIRE
DE
LALLY-TOLENDAL,
AU ROI DE PRUSSE,

POUR RÉCLAMER LA LIBERTÉ DE LAFAYETTE,

SUIVI

D'une lettre de Lally-Tolendal à Louis XVI; d'une réponse de Louis XVI; d'un plan concerté entre les Généraux constitutionnels, pour faire retirer la cour à Compiegne, et de plusieurs pièces intéressantes, pour servir à l'histoire de la révolution.

A PARIS,
Chez les Marchands de Nouveautés.

1795 (v. st.)

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

Ce Mémoire est de la plus haute importance pour ceux qui étudient l'histoire de la révolution française : on y trouvera des anecdotes jusqu'ici inconnues, et des pièces qui prouvent la faiblesse et la nullité du gouvernement renversé par la révolution du 10 août : puisse-t-il concourir à éclairer la France et l'Europe ! Une lettre de M. Lally-Tolendal à Louis XVI, et la réponse de Louis XVI, jettent une grande lumière sur les complots de l'ancienne cour, et sur la conduite

des généraux constitutionnels qui dans l'année 1792, firent tous leurs efforts pour reculer la chûte de la monarchie. Voici comment cet ouvrage est venu à la connaissance du public : Un médecin allemand, nommé Bollmann, sauva la vie au ministre Narbonne, au mois de septembre 1792, en le faisant passer pour son domestique, et en l'emmenant avec lui en Angleterre. Arrivé chez M. de Talleyrand-Périgord, il fut quelque temps amadoué par les *constitutionnels* réfugiés, et comblé d'amitiés par toute leur coterie. Mais bientôt la morgue prit la place de la franchise amicale ; ils furent assez mal-honnêtes, pour lui offrir une récompense pécuniaire, et il eut assez de fierté pour la refuser avec dédain. Il s'é-

loigna d'eux ; mais ils ne purent se résoudre à l'abandonner à son ressentiment. Ils le caressèrent et firent tant, qu'il ne rompit pas toute liaison avec eux. Enfin dans l'automne de 1793, M. Lally-Tolendal l'envoya à Berlin avec son mémoire apologétique pour M. Lafayette. Ce fut le 8 novembre qu'il entama ses négociations pour l'élargissement du général, prisonnier de guerre ; sa mission n'eut pas le succès qu'on en attendait, mais on a remarqué du moins que depuis cette époque la captivité de M. de Lafayette avait paru être fort adoucie : le mémoire avait été adressé d'abord au roi de Prusse ; il fut présenté ensuite à son conseil. Dans la copie présentée au

conseil, on remarque des changemens et des ratures; mais le texte a été restitué dans cette édition, d'après la minute écrite de la main de M. de Lally-Tollendal. Le manuscrit fût confié l'année dernière à un voyageur en Suisse, qui nous l'a remis entre les mains : nous croyons servir la chose publique, en le mettant sous les yeux de nos concitoyens, qui apprendront, par la lecture de Pièces qui l'accompagnent, à bien juger les personnes et les évènemens. Nous ne pensons pas qu'il puisse faire regretter la monarchie, et attendrir les républicains sur le sort d'un Général qui s'est montré si contraire aux principes de la République.

MÉMOIRE
DE
LALLY-TOLENDAL,
AU ROI DE PRUSSE,
POUR RÉCLAMER LA LIBERTÉ DE LAFAYETTE.

SIRE,

Je commence par offrir à Votre Majesté, l'hommage d'un écrit, qui, si j'ai besoin de garans auprès d'elle doit lui répondre de tous mes sentimens, si j'en éprouvai un seul que je craignisse de laisser voir; si je connaissais un royaliste plus zélé que moi, un homme plus dévoué jadis à la personne, aujourd'hui à la mémoire du vertueux et infortuné Louis XVI; si même je ne pouvais pas parler au nom de Louis XVI, je n'aurais pas la témérité de proférer un seul mot pour solliciter la liberté de M. de Lafayette.

L'humanité, la justice, ma conscience, la politique de l'Europe et celle de la France, voilà ma justification dans la démarche, peut-être hardie, que je fais aujourd'hui. La puis-

sance de V. M., sa valeur, sa générosité, ses lumières, voilà mon espoir.

Que V. M. me permette de faire repasser sous ses yeux, et de justifier l'un après l'autre, tous les titres que je viens d'invoquer auprès d'elle.

L'humanité. — M. de Lafayette, depuis bientôt un an, est plongé dans un cachot souterrain. Sa santé en est altérée; sa poitrine, plusieurs fois menacée, s'affecte dangereusement. Il meurt lentement d'un supplice de tous les jours. Sa femme, la plus vertueuse des femmes, est consumée par la douleur et l'inquiétude. Une vieille tante, non moins respectable, qui lui a servi de mère, descend avec désespoir au tombeau. Trois enfans, appellent et pleurent leur père. Des amis, (car les vertus privées de M. de Lafayette, lui en ont donné beaucoup, et les relations de sa famille sont immenses) partagent ces alarmes et son désespoir. Jamais, non jamais, un tel tableau n'a été présenté à V. M.; la mort même, quand elle est méritée, on la donne en un seul instant, et non pas pendant des années; on la donne au seul conpable, et non pas à sa famille toute entière.

La Justice. — Sire, on vous a dit que la

prison de M. de Lafayette, que ses supplices, quels qu'ils fussent, étaient légitimés par la prison et le supplice de Louis XVI. On a trompé le roi; il peut en croire celui qui verse tous les jours et qui versera toute sa vie des larmes de sang sur la tombe de ce trop malheureux prince. C'est pour avoir voulu sauver Louis XVI, que M. de Lafayette s'est perdu. M. de Lafayette n'est aujourd'hui à Magdebourg que parce qu'il a voulu d'abord préserver et ensuite arracher Louis XVI du Temple. Son choix a été libre jusqu'au dernier moment, son sacrifice a été volontaire et entier. Le premier rang lui était offert dans la république; il l'a rejetté; et n'ayant pu ni défendre, ni venger le roi, il s'est abandonné lui-même. Toutes ces vérités sont mathématiquement démontrées. *Il est à nous*, disait madame Elisabeth à madame de Tonnerre, au mois de juin 1792, *il faut tout oublier. — Il faut lui répondre*, écrivait le roi, au commencement de juillet, *que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi, qui le porterait à se mettre ainsi en avant.* Cette lettre a été dans mes mains, et j'en envoie la copie à V. M.; je lui envoie copie de celle de M. de Lafayette, que j'avais

fait passer à Louis XVI ; je lui envoie copie d'une de mes notes à ce prince, qu'il m'a fait remettre et que je garde apostillée de sa main. Hélas! plut à dieu pour Louis XVI, pour la France et pour l'Europe, que le plan proposé alors par M. de Lafayette, eût été adopté.

On voudra, Sire, vous faire remonter au-delà de cette époque, et votre équité s'indignera d'entendre dire qu'il faut traiter de même M. de Lafayette, qui a fini par s'immoler au roi, et M. Camus qui a fini par immoler le roi.

Mais, même en se reportant sur la conduite antérieure de M. de Lafayette que je suis loin d'absoudre, lorsqu'on a dit au roi, qu'elle avait été une suite non interrompue d'entreprises contre le trône, et d'offenses contre Louis XVI, l'on a encore trompé V. M. Je ne suis pas suspect; car pendant deux années entières, j'ai rompu tout commerce avec celui pour lequel j'intercède aujourd'hui, parce que c'était trop pour moi d'offenser Louis XVI une fois. Mais dans les reproches amers que j'ai souvent fait porter par des tiers à M. de Lafayette ; pendant cet espace de temps, je l'accusais bien moins de ce qu'il

faisait contre, que de ce qu'il ne faisait pas pour son roi. Je vais peut-être étonner V. M. Ceux-là ont de bien fausses notions, qui établissent dans leur esprit M. de Lafayette comme cause, même comme une des causes de la révolution française. Il y a joué un grand rôle, mais ce n'est pas lui qui a fait la pièce, et peut-être ce qu'il y a de mieux à dire, soit pour l'excuser là où il paraît coupable, soit pour le justifier là où il a été innocent, soit pour le louer là où il a mérité des éloges, c'est qu'il n'a participé à aucun mal qui ne se fût fait sans lui, tandis que le bien qu'il a fait l'a été par lui seul.

Il a mal entendu la liberté (car le crime n'était pas de la vouloir.) Il n'a pas senti assez promptement combien une grande nation, pour être libre, avait besoin d'un roi puissant : il a reconnu trop tard cet axiôme vrai de Claudien : que *dans les monarchies la liberté périt par la liberté*. (*) Mais combien d'autres l'ont entendu encore plus mal? combien d'autres n'ont voulu ni la liberté, ni la royauté,

(*) Libertas populi, quem regna coërcent, libertate perit.

ont détesté M. de Lafayette, qui sans savoir combiner l'une avec l'autre, les voulait cependant toutes deux. Pourquoi les ennemis de l'ordre et du trône, depuis M. le duc d'Orléans jusqu'à Robespierre et Marat, ont-ils toujours regardé M. de Lafayette comme le plus grand obstacle à leurs complots? Pourquoi ceux qui méditaient le procès du roi ont-ils voulu commencer par le procès de M. de Lafayette? Pourquoi la reine le conjurait-elle de rester à la tête des gardes nationales, lorsque soit après le pillage de l'hôtel de Castries, soit après les outrages faits au roi le 18 Avril 1791, il voulait donner sa démission.

Il a été à Versailles le 5 octobre 1789; mais il y a été suivant l'expression énergique de M. Burke, *la corde au col*; d'autres y eussent été la rage dans le cœur; d'autres n'eussent pas rallenti la marche de l'armée parisienne pour calmer ses fureurs; d'autres ne lui eussent pas fait jurer en arrivant à Versailles d'être fidèle au roi; d'autres n'eussent pas sauvé le lendemain au péril de leur vie, celles du roi et de toute la famille royale; d'autres n'eussent pas de leurs propres mains arraché 17 victimes au couteau qui venait

d'en immoler deux et qui devait en immoler mille.

Il a voté pour le décret qui a détruit la noblesse ; mais d'autres l'avaient proposé : le décret allait passer ; le calcul plus ou moins raisonnable, la faiblesse, si l'on veut, de ne vouloir pas être vaincu en popularité, l'a entraîné à dire quelques mots qui n'ont servi à rien et qui n'ont fait tort qu'à lui. Dès le soir il a reconnu combien serait funeste un tel décret ; le lendemain il s'est opposé à la sanction ; il l'eut empêchée si la noblesse ne l'eut pas voulu, comme une preuve de plus de l'injustice de ses ennemis. En dernière analyse, ceux qui reprochent aujourd'hui ce décret à M. de Lafayette sont ceux qui l'ont fait.

Il a envoyé un aide-de-camp à la poursuite de Louis XVI, fuyant vers Montmédy ; mais toutes les autorités, tous les départemens, toutes les milices étaient sur pied ; mais Louis XVI était arrêté six heures avant l'arrivée de l'aide-de-camp envoyé par M. de Lafayette ; mais les ministres les plus attachés à Louis XVI s'étaient vu obligés de signer un ordre à tous les Français, d'arrêter leur roi. Mais les républicains accusent aujourd'hui

M. de Lafayette d'avoir fermé les yeux sur le départ de Louis XVI, de n'avoir envoyé à sa suite que quand il n'était plus possible de le rejoindre; et tous les calculs sont pour eux. Mais des amis intimes de M. de Lafayette, à la probité desquels je crois comme à la mienne m'ont assuré que pendant les deux jours qu'avait duré l'incertitude, ils l'avaient souvent entendu faire le calcul, des heures d'avance qu'avait le roi, et se flatter qu'on ne le rejoindrait pas. Ils étaient avec lui quand il apprit que le roi avait été repris à Varennes, et ils m'ont juré qu'ils l'avaient vu frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre.

Sans doute la circonstance la plus difficile à envisager froidement dans toute la vie politique de M. de la Fayette, c'est la vigilance inquisitoriale qu'il a étendu autour du roi et de sa famille après le retour de Varennes. J'étais à cette époque éloigné de la France. Saisi d'horreur à la nouvelle de cette détention dans laquelle gémissait toute la famille royale, j'étatai, dans une lettre qui a été imprimée, et contre M. de la Fayette qui tenait son roi prisonnier, et contre M. de Montmorin qui avait signé l'ordre de l'arrêter; et cependant j'avais été l'ami de tous deux. Mais je sus

que la reine avait dit : *Il n'y a que le roi et moi qui sachions ce que nous devons à M. de Montmorin.* A mon arrivée à Paris, je vis M. de Montmorin, je l'entendis, je lui demandai pardon. Aujourd'hui je pleure un ami, en même temps qu'un des plus fidèles serviteurs du roi. Or, si des circonstances ont été tellement impérieuses qu'un ministre de Louis XVI le servît en ordonnant à tous les Français de *l'arrêter*, était-il impossible que par une combinaison semblable le commandant des gardes nationales le serait aussi en ordonnant à ses troupes de le *garder* ? M. de Lafayette, dans les derniers momens où je l'ai revu, dans les momens où il se donnait tout entier à la monarchie, et où il confessait ses erreurs, m'a paru persuadé qu'à cette époque il n'avait pu assurer le salut du roi et de sa famille qu'en forçant les rigueurs de leur captivité, en écartant les mouvemens populaires par la confidence qu'inspirait la sévérité de ses mesures. Je ne puis sans doute garantir la justesse du calcul; mais voici deux faits que ni moi, ni personne au monde ne peuvent nier et qui garantissent sinon la vérité au moins la bonne foi de l'assertion.

Premier fait. Le dimanche qui suivit la rentrée du roi à Paris, les principaux chefs de l'as-

semblée nationale se réunirent en comité pour délibérer: *si le procès serait fait au roi et la république établie?* Tous pérorèrent long-temps et avec chaleur et rien moins qu'unanimement. On s'aigrissait par la contradiction, et cette aigreur allait amener le triomphe de l'opinion la plus violente. M. de Lafayette proféra cette seule phrase : *Si vous tuez le roi, je vous préviens que le lendemain, la garde nationale et moi, nous proclamons le prince royal.* Il n'y eut plus ni chaleur, ni procès, ni république.

Second fait. Le 17 juillet 1791, pendant que M. de Lafayette paraissait si dur et si coupable envers le roi dans l'enceinte des Thuileries, il se battait pour lui au Champ de Mars. Le 17 juillet 1791, M. de Lafayette a vaincu au Champ de Mars, et a fait disparaître de Paris, ceux qui ont été victorieux aux Thuileries le 10 août 1792, et qui ont assassiné le roi, le 21 janvier 1793.

Voilà ce que la justice ne peut méconnaître, et ce qu'elle devrait encore peser en prononçant sur le sort de M. de Lafayette, quand même ses anciens torts ne devraient pas entièrement disparaître sous le mérite de son dernier dévouement.

C'est encore un argument qui ne peut pas

soutenir

soutenir les regards de *la justice* que celui de *cent mille Français malheureux*, dit-on, *par M. de la Fayette, expatriés par lui, et en demandant vengeance.* Il y a eu de deux sortes d'*émigrés* français : les uns victimes de la barbarie et de la nécessité, fuyant leurs demeures pillées, embrâsées, teintes du sang de leurs parens ou du leur ; ceux-là, toujours trop nombreux, n'y en eût-il qu'un seul, l'infiniment petit nombre en comparaison du reste, ils n'eussent pas composé une armée ; ils n'eussent ni sollicité les étrangers de faire la guerre, ni fourni aux Français un pretexte pour la déclarer ; on ne les eût pas troublés dans leur asyle ; on n'eût pas fait des loix pour leur ravir leurs propriétés ; le désespoir n'eût pas été à jamais leur partage ; leur malheur ne se fût pas étendu sur toute leur classe et ensuite sur leur patrie entière. Les autres sont sortis de France d'après le plan d'une émigration froidement calculée, provoquée par des promesses, forcée même par des reproches et des menaces ; ceux-là sont sortis par milliers, ont formé plusieurs corps de troupes, ont été entre les mains de ceux qui les avaient appellés, un instrument pour soulever toutes les puissances, ont fourni enfin à la faction républicaine le prétexte

qu'elle désirait avoir pour déclarer la guerre, éteindre physiquement la noblesse et le clergé, dépouiller les propriétaires, renverser le trône, immoler le roi. Tous ces faits une fois établis, qu'a de commun M. de la Fayette avec l'une ou l'autre de ces deux classes d'émigrés ? Ce n'est certainement pas M. de la Fayette qui a incendié les châteaux ou ordonné les assassinats, lui à qui les plus grands ennemis ont rendu l'hommage que tout son pouvoir a été constamment employé à préserver la sûreté publique et les propriétés; lui à qui plusieurs de ces mêmes ennemis ont dû la vie; lui à qui M. le baron de Breteuil déclarait publiquement qu'il était redevable de la conservation de tout ce qu'il possédait à Paris; lui que tous les bons et honnêtes bourgeois de la capitale invoquaient autrefois et regrettent aujourd'hui comme leur gardien tutélaire. Ce n'est certainement pas M. de la Fayette qui a redigé avec M. de Calonne ces lettres circulaires qui sous peine du déshonneur, et sans distinctions des provinces troublées et de celles demeurées paisibles, ordonnaient à un malheureux gentilhomme de quitter les foyers que gardait sa présence; et de les abandonner à ceux qui épiaient l'occasion de s'en emparer. Mais

un moment est venu où les hommes qui avaient pris sur leur tête une aussi terrible responsabilité en dévouant toute la noblesse française à l'exil, à la misère et au désespoir, ont cherché à détourner sa haine en lui présentant d'autres objets. De-là cette mauvaise foi avec laquelle on a exagéré le mal et dissimulé le bien qu'avait fait M. de la Fayette. De-là toutes ces fables, les unes ridicules, les autres atroces qu'une multitude au désespoir était trop excusable d'adopter, mais que ses chefs malveillans étoient coupables de créer. De-là ces écrits de journalistes si honteusement refutés par eux-mêmes, dans lesquels on osait offenser les souverains de Prusse et d'Autriche jusqu'à leur demander le meurtre de M. de la Fayette. De-là enfin toutes ces passions qui, les unes de bonne-foi, les autres avec perfidies ont environné V. M., et n'ont permis ni à la vérité ni à la justice d'arriver jusqu'à elle.

M. de la Fayette avait certainement besoin de la clémence de Louis XVI, et un plus grand besoin peut-être qu'il n'a pu se le persuader lui-même. Non-seulement il a mérité cette clémence par ses regrets; mais il a excité de la *reconnaissance* par son *attachement*; j'en ai

vu les témoignages écrits de la main royale. J'ignore en quoi les persécuteurs de M. de la Fayette ont mérité la reconnaissance de Louis XVI : mais je sais qu'ils ne doivent envier sa clémence à personne, quand Louis XVI a jugé qu'ils avaient eux-mêmes besoin de son pardon. Il a dit : *Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis, sans que je leur en aie donné sujet ; mais il a dit aussi : je pardonne de même à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.*

Voilà, Sire, comment *la justice* s'est jointe à *l'humanité* pour me solliciter d'oser porter aux pieds du trône de V. M. la pièce que j'y dépose aujourd'hui.

J'ai dit aussi, *ma conscience*. Oui, Sire, ma conscience, et il faut même qu'elle en parle bien impérieusement, car j'ai bien quelque chose à vaincre en me portant le défenseur de M. de la Fayette, apôtre et martyr de la royauté. J'y tiens peut-être par sentiment avant d'y tenir par raison. C'est une religion héréditaire dans ma famille ; et depuis Charles I, jusqu'à Louis XVI, mes pères et moi nous avons été de sacrifices en sacrifices pour la cause de nos rois. Il suffit donc qu'une commune renommée, qu'un préjugé généra-

lement établi partout où les faits ne sont point connus, présentent M. de la Fayette comme un ennemi de Louis XVI, pour que ce ne soit pas une entreprise ni simple, ni facile à moi que celle de prendre sa défense. Mais la probité commande, et je n'ai pas le choix; quand je pourrais résister à tout autre motif, il en est un contre lequel je ne pourrais tenir; c'est que j'ai sacrifié M. de la Fayette à Louis XVI. Les papiers ci-joints montrent à quelle époque je me suis rapproché de ce genéral. Je dois lui rendre ce qui lui appartient; je n'ai pas fait naître en lui la résolution de soutenir le trône à quelque prix que ce fût; je l'y ai trouvée toute formée à mon arrivée en France, au mois de Mars 1792. Mais je n'ai cessé de l'enflammer, de le précipiter dans les démarches les plus caractérisées, et les plus hardies en faveur du roi et de la royauté. Peu m'importait de le compromettre; pourvu qu'il y eut une seule chance de succès pour lui, je le croyais encore trop heureux de pouvoir réparer ses fautes au péril de sa vie. Pendant les quatre derniers mois, je lui écrivais sans cesse, et Louis XVI le savoit. Ses proclamations à son armée, sa fameuse lettre au corps législatif, son arrivée imprévue à la barre après l'horrible journée du 20 juin;

rien de tout cela ne m'a été étranger, rien n'a été fait sans ma participation ; et tandis que ses amis, trop justifiés par l'événement, craignaient une manifestation trop subite de ses nouveaux principes, s'efforçaient inutilement de ralentir ses démarches, poussaient la terreur jusqu'à mutiler ses lettres au corps législatif, moi, qui voyais le républicanisme faire des pas de géant, j'encourageais M. de la Fayette à ne pas perdre un instant pour lui rompre en visière, l'attaquer corps-à-corps, mériter la confiance du roi à force d'abandon, et employer cette confiance à le replacer sur son trône. Le lendemain de son arrivée à Paris, je passai avec lui une partie de la nuit ; il fut question entre nous de déclarer la guerre aux Jacobins dans Paris même, et dans toute la force du terme ; d'appeller tous les amis de la royauté et de la vraie liberté, qu'il ne séparait plus ; tous les amis du Roi, auquel désormais il était dévoué ; tous les propriétaires qui étaient inquiets ; tous les opprimé qui étaient nombreux, d'arborer au milieu d'eux sur la place publique un étendard monarchique, portant ces mots : *point de Jacobins, point de Coblentz.* (Coblentz m'en détestera, et cependant je sauvas Co-

blentz, et le ciel m'est témoin que je voulais le sauver, mais après avoir sauvé la France et son Roi.) De haranguer le peuple, de l'entraîner à nous suivre aux Jacobins, d'arrêter leurs chefs, de saisir leurs papiers, et de raser leur maison. M. de la Fayette le voulait de toute sa force; il avait dit au Roi: *Il faut détruire les Jacobins physiquement et moralement.* Ses timides amis s'y opposèrent, notamment ceux qu'il avait dans le département et dans le corps législatif, et il était obligé de déférer à ceux-là. Il me jura du moins que de retour à son armée, il travaillerait sur le champ aux moyens de venir délivrer le Roi. Deux amis de Louis XVI, dont l'un avait eu une audience particulière de la Reine et dont l'autre eut jusqu'à la fin la confiance de Madame Elisabeth, furent témoins de notre entretien; ils me virent l'embrasser en lui disant: *Je puis donc encore être votre ami*, et ils furent aussi satisfaits que moi de ses sentimens.

Rendu à son armée il ne différa pas d'un instant à remplir sa promesse: V. M. en jugera par les lettres que j'ai l'honneur de lui envoyer. Elle déplorera la fatalité qui n'a pas permis que Louis XVI embrassât le seul

moyen de salut qui lui restait. Si parmi ceux qui les ont détourné il en était qui ne l'eussent fait qu'en haine de M. de la Fayette; ceux-là du moins ne devraient-ils pas être las d'une persécution qui les aurait conduits à se dire à eux-mêmes : « J'ai perdu le Roi, pour que M. de la Fayette ne le sauvât pas. »

Le reste est connu. Je répéterai encore que les commissaires envoyés à M. de la Fayette, après le 10 Août, avaient dans leurs instructions de lui offrir la première place dans le nouvel ordre des choses; qu'il le lui ont fait dire; qu'il n'a seulement pas voulu les entendre; que sous les murs du château où ils étaient enfermés, il a fait renouveller par son armée le serment de fidélité au Roi; qu'enfin il a tenu pour le Roi, jusqu'à l'instant où trahi par ceux sur lesquels il devait le plus compter, il a mieux aimé s'immoler à la monarchie et au monarque, que de se faire le complice et le chef des Républicains.

Maintenant, Sire, j'ose en appeller au cœur de V. M, le regarderai-je tranquillement victime d'une conduite à laquelle je l'ai si puissamment exhorté ? Puis-je l'abandonner dans les fers après l'y avoir précipité? Quand j'ai été chargé de lui exprimer la reconnais-

sance de Louis XVI, dois-je souffrir qu'au nom de Louis XVI on le condamne à un long et inexprimable supplice ? Ne dois-je pas au nom de Louis XVI, demander que celui qui s'est sacrifié pour lui, soit rendu à la vie et à la liberté ?

Aussi ai-je été souvent sommé par ses amis, par ses parens, par sa malheureuse et respectable femme, de remplir mon devoir envers lui et envers eux. Je l'ai rempli, je le remplirai, sans aucun respect humain; prévoyant et bravant toutes les mauvaises interprétations qu'il est aisé de donner à une démarche, si elle est connue; satisfait de me rendre compte à moi-même de la pureté de mon motif et de mon action; sûr que si le temps de la justice n'est pas encore arrivé, il arrivera, et que même sans attendre la sentence de l'incorruptible postérité, le moment viendra où les contemporains voulant juger M. de la Fayette et ses persécuteurs, compteront pour quelque chose la réclamation élevée pour lui par un homme qui toujours, et avec tout ce qu'il avait de facultés, aura aimé le Roi, défendu et pleuré Louis XVI.

L'intérêt politique de l'Europe sollicite la délivrance de M. la Fayette. V. M. ne me croira

pas l'orgueilleuse prétention de m'ériger en précepteur des Rois. Je ne vais pas proférer un seul mot qui ne soit gravé d'avance dans l'âme de V. M.; et les désirs de son cœur ont prévenu à cet égard les leçons de la nécessité. Mais si dans aucune partie de l'Europe j'étais appellé aux conseils d'un souverain jeune et inexpérimenté, V. M. m'approuverait sûrement de dire à ce Prince, quel qu'il fût : « Tous les gouvernemens, tous les trônes » viennent d'éprouver une violente commo- » tion. Le torrent dévastateur a été obligé de » refluer vers sa source; mais il a laissé der- » rière lui l'ébranlement par-tout où il n'a » pas laissé la ruine : il s'agit maintenant de » raffermir, et l'on ne conserve que par le » contraire de ce qui détruit. Ainsi un pou- » voir effréné, inique, insensé, homicide, » est venu affliger la terre, et ce pouvoir s'est » appellé le pouvoir populaire. Consolez le » genre humain, en lui montrant qu'il est une » puissance modérée, juste, sage, bienfai- » sante et que cette puissance est la puissance » royale. Faites contraster les bénédictions » d'un trône légitime avec les horreurs d'une » tribune demagogique. Ils pillent : répandez » des largesses. Ils chargent tous leurs con-

» citoyens de chaînes arbitraires : ouvrez les
» prisons d'Etat. Ils sont barbares : soyez clé-
» ment. Ils punissent les bienfaits : pardonnez
» les injures. En un mot ils se perdent en perdant
» leur pays : faites que vos peuples voient
» leur salut sortir du vôtre. Si au lieu de pré-
» senter un contraste, vous donnez lieu à des
» rapprochemens, si vous suivez leurs exemples
» au lieu de les combattre, alors vous n'avez
» plus de remède à leurs fureurs passées, ni
» préservatif contre leurs fureurs à venir ;
» alors c'en est fait de l'Europe. »

Enfin, l'*intérêt de la France*. Si j'étais l'ennemi invétéré de la France, et son ennemi puissant ; si maître d'un grand état, et armé d'une grande force, je faisais une guerre de haine, d'envie et d'ambition contre la France ; si je voulais perpétuer ses troubles, la déchirer par ses propres mains, m'approprier une portion d'elle à ma convenance, abandonner le reste à la destruction, la couvrir de cendres et l'inonder de sang, je frapperais actuellement tous les habitans de la terreur du supplice, et par cette terreur je les précipiterais dans le désespoir ; j'annoncerais par mes actions et par mes discours, que ma vengeance s'étendra sur tout ce qui a figuré depuis quatre ans sur

le funeste théâtre de la révolution française; que je ne distinguerai ni les intentions d'avec les faits, ni le commencement d'avec la fin, ni les erreurs d'avec les crimes, ni les droits d'avec les usurpations; que ni les remords, ni le repentir, ni même les réparations ne trouveront pas grace à mes yeux, et que je foulerai aux pieds jusqu'à l'amnistie solemnelle proposée par Louis XVI, et jurée par lui le 15 Septembre 1791. Je serais bien sûr de l'effet que produirait une telle annonce: aucun coupable ne pouvant espérer de pardon, aucun innocent ne pouvant être sûr de n'être pas regardé comme coupable, tous passeraient de la crainte au désespoir et à la fureur. Généraux, soldats, administrateurs, juges, républicains, constitutionnels, monarchistes, n'auraient d'autres ressources que de se réunir, et de s'ensevelir jusqu'au dernier, sous les murs de leurs villes, plutôt que d'entendre à aucune capitulation. A la verité, il m'en coûterait mes plus braves soldats, je n'aurais que ce que je prendrais d'assaut; mais la France serait dévastée d'autant et pendant que toutes ces factions s'uniraient contre moi aux frontières; elles se déchireraient de plus belle dans l'intérieur: maître enfin d'un cordon avec

lequel je les cerclerais comme des bêtes fauves, je les verrais tranquillement se dévorer l'un l'autre. Vous frémissez, Sire, à la seule idée d'un si féroce machiavélisme; mais ce qui serait si efficace pour perdre la France, comment donc a-t-on pu le proposer à ceux qui sont armés pour la sauver, à ceux qui ne peuvent être sauvés qu'avec elle? Henri IV entré en vainqueur dans sa capitale, crut avoir besoin de clémence, et ses petits-fils exilés à Ham croiraient pouvoir s'en passer! Henri IV pardonna au duc de Mayenne qui avait combattu contre lui jusqu'à la dernière extrémité; et les frères de Louis XVI ne pardonneraient pas à celui dont Louis XVI avait excusé les erreurs, accepté les services et reconnu l'*attachement*. Charles I, replacé sur le trône de son père, environné d'un peuple ivre de joie, qui s'était prosterné sur son passage, crut devoir pardonner aux membres du long parlement, c'est trop peu dire, crut devoir les réputer innocens, parce qu'après avoir combattu, détrôné et enfermé leur Roi, ils avaient fini par écouter ses offres et par décréter qu'on pouvait traiter avec lui. Charles I crut ne pouvoir chercher des coupables, qu'à l'époque où s'était formée la *haute cour de justice*,

c'est-à-dire, qu'il borna le crime aux régicides immédiats. Il fit asseoir les membres du long parlement parmi les juges de ces régicides; il ne laissa exécuter que dix de ces régicides, sur vingt-neuf qui furent condamnés. Il y en a ici 700 au lieu de 29, et lorsque même entre tous ces scélérats, il faudra choisir les plus criminels, pour les livrer au sort que tous ont mérité, (car on n'exécute pas 700 hommes) on irait chercher des coupables au-delà du 21 Janvier 1793, du 2 Septembre et du 10 Août 1792! On reviendrait sur une amnistie, quand il faut en prononcer de nouvelles! Au lieu d'isoler ces 700 régicides, qui ne sont pas encore vaincus, on risquerait de les rendre invincibles en leur prêtant l'appui de plusieurs millions d'hommes, qui se croiraient menacés du même traitement qu'eux. Ah! Sire, c'est pour la gloire et l'intérêt de V. M., c'est pour le succès des armes combinées, c'est pour la restauration des princes français, c'est pour le rétablissement du trône de Louis XVI, c'est pour épargner à l'humanité des torrens de sang, que je demande à V. M. la liberté de M. de Lafayette, comme un grand acte, comme le premier acte d'un système de justice, de modération et de clémence, qui

ouvrira les villes attaquées, qui donnera plus de garans pour la soumission des villes ouvertes, qui en écartant les vengeances, désarmera l'opposition ; qui fera désirer, comme libérateurs, ceux qu'on aurait combattus comme ennemis, et qui fera déserter de tous côtés la cause de ces régicides qu'on verra les seuls dévoués, et avec lesquels on craindra d'être confondu. L'Espagne a adopté ce système : elle l'a proclamé ; les villes lui ouvrent leurs portes, et les communes vont au-devant de son armée.

Il est une dernière question que je conçois, que je préviens, et à laquelle je dois répondre. Que fera M. de Lafayette en liberté ? Je sais bien ce qu'il y aurait à faire de lui, et je le dirais, si je n'avais à parler qu'à V. M. et aux puissances combinées. Je ne crois pas qu'aucun autre pût réunir en France une aussi grande quantité d'hommes. Je ne crois pas qu'aucun autre fût aujourd'hui plus zélé pour le rétablissement de la monarchie. Je mets une grande différence entre la *constitution* et les *constitutionnels*. Chaque jour ajoute au mépris et à l'horreur que j'ai voué à cette *constitution*, dès l'instant où ses premières bases ont été posées ; mais les *constitutionnels*

désormais, sont ceux qui veulent *une* constitution; non pas ceux qui veulent *la* constitution : tout au plus, ils prétendent partir du dernier état des choses, pour arriver à le reformer presqu'en entier. Sous ce rapport les constitutionnels offrent les deux tiers de la population de la France, les trois quarts de ses lumières, et la totalité de son patriotisme. Mais il est des préjugés trop violens pour qu'on puisse espérer de les dompter, et des malheurs trop excessifs pour qu'on ne leur pardonne pas l'injustice. Ainsi ce seraient discours superflus, que d'entrer seulement dans cette question. M. de Lafayette, libre, doit aller avec sa femme et ses enfans, s'ensevelir en Amérique; c'est son projet, il le leur a mandé, et j'oserai me porter garant de son exécution.

Sire, en terminant cette lettre, j'éprouve une hésitation involontaire; je me demande ce qu'elle va paraître à V. M. qui doit la lire, et si je dois oser la lui envoyer. Une pensée vient me raffermir. J'ai plaidé la cause d'un infortuné; j'ai servi d'organe à une femme qui demande son mari et à des enfans qui demandent leur père. J'ai défendu celui que j'avais exposé. J'ai dit ce que je sais vrai

vrai, ce que je trouve juste et ce que je crois salutaire. C'est au neveu du grand Frédéric que je l'ai dit. L'égal de son oncle pour la valeur et l'héroïsme militaire, il doit l'être aussi pour la sagesse et la générosité. Ma lettre va partir.

Je suis, etc.

PIECES JUSTIFICATIVES.

(N°. I.)

Copie *d'une lettre de M. de Lally-Tolendal, au Roi.*

Paris, lundi 9 Juillet 1792.

Je suis chargé, par M. Lafayette, de faire proposer directement à S. M., pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12, et qui ne peut plus s'exécuter à cette époque, depuis l'engagement pris par S. M., de se trouver à la cérémonie du 14.

S. M. a dû voir le plan du projet envoyé par M. Lafayette, car M. Duport, a dû le porter à M. Montciel, pour qu'il le montrât à S. M.

M. Lafayette veut être ici le 15; il y sera avec le vieux général *Lukner.* Tous deux viennent de se voir, tous deux se le sont promis, tous deux ont un même sentiment et un même projet.

Ils proposent que S. M. sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en l'écrivant à l'assemblée nationale, en lui annonçant qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle et qu'elle se rend à Compiegne.

S. M. et toute la famille royale, seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses au besoin, et une partie de la garde nationale protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de S. M. — Arrivée à Compiegne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée.

M. Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons, et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiegne.

Si, contre toute vraisemblance, S. M. ne pouvait sortir de la ville, les loix étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale, avec une armée.

Les suites de ce projet se montrent d'elles-mêmes. La paix avec toute l'Europe, par la

médiation du roi. — Le roi rétabli dans tout son pouvoir légal. — Une large et nécessaire extension de ces prérogatives sacrées. — Une véritable monarchie, un véritable monarque, une véritable liberté. — Une véritable représentation nationale, dont le roi sera chef et partie intégrante. — Un véritable pouvoir exécutif. — Une véritable représentation nationale, choisie parmi les propriétaires. — La constitution revisée, abolie en partie, en partie améliorée et rétablie sur une meilleure base. — Le nouveau corps législatif tenant ses séances seulement trois mois par an. — L'ancienne noblesse rétablie dans ses anciens priviléges, non pas politique, mais civils, dépendans de l'opinion, comme titres, armes, livrées, etc.

Je remplis ma commission sans oser me permettre ni un conseil ni une réflexion. J'ai l'imagination trop frappée de la rage qui va s'emparer de toutes ces têtes perdues à la première ville qui va nous être prise, pour ne pas me recuser moi-même; j'en suis au point que cette scène de samedi, qui paraît tranquilliser beaucoup de gens, a doublé mon inquiétude. Tous ces baisers m'ont rappelé celui de Judas.

Je demande seulement à être un des quatre-vingt ou cent cavaliers qui escorteront S. M., si elle agrée le projet, et je me flatte que je n'ai pas besoin de l'assurer qu'on n'arriverait à elle ni à aucun membre de sa royale famille, qu'après avoir passé sur mon cadavre.

J'ajouterai un mot: J'ai été l'ami de M. Lafayette avant la révolution. J'avais rompu tout commerce avec lui depuis le 22 Mars de la seconde année ; à cette époque je voulais qu'il fût ce qu'il est aujourd'hui ; je lui écrivis, que son devoir, son honneur, son intérêt, tout lui prescrivait cette conduite; je lui traçai longuement le plan tel que ma conscience me le suggérait. Il me promit; je ne vis point d'effet à sa promesse. Je n'examinerai pas si c'était impuissance ou mauvaise volonté; je lui devins étranger ; je lui déclarai, et personne ne lui avait encore fait entendre des vérités plus sévères que moi et mes amis, qui étaient aussi les siens. Aujourd'hui ces mêmes amis ont rouvert ma correspondance avec lui. S. M. sait quel a été le but et le genre de cette correspondance. J'ai vu ses lettres ; j'ai eu deux heures de conférence avec lui dans la nuit du jour où il est parti.

Il reconnaît ses erreurs; il est prêt à se dévouer pour la liberté, mais en même temps pour la monarchie; il s'immolera s'il le faut pour son pays et pour son roi, qu'il ne sépare plus; il est enfin dans les principes que j'ai exposés dans cette note; il y est tout entier, avec candeur, conviction, sensibilité, fidélité au roi, abandon de lui-même : j'en réponds sur ma probité.

J'oubliais de dire qu'il demande qu'on ne traite rien de ceci avec ceux des officiers qui peuvent être dans la capitale en ce moment. Tous peuvent soupçonner qu'il a quelques projets; mais aucun n'est instruit de celui qu'il a. Il suffira qu'ils le sachent le matin pour agir; il craint l'indiscrétion si on leur en parlait d'avance, et aucun d'eux n'est excepté de cette observation.

P. S. Oserai-je dire que cette note me paraît devoir être méditée par celui-là seul, qui, dans une journée à jamais mémorable, a vaincu par son courage héroïque une armée entière d'assassins; par celui-là qui le lendemain de ce triomphe sans exemple, a dicté lui-même une proclamation aussi sublime que ses actions l'avaient été la veille, et non par les conseils qui ont minuté la lettre écrite en son nom au

corps législatif, pour annoncer qu'il se trouverait à la cérémonie du 14; non par les conseils qui ont fait sanctionner le décret des droits féodaux, décret équivalent à un vol fait dans la poche et sur les grands chemins.

M. Lafayette n'admet pas l'idée que le roi, une fois sorti de la capitale, ait d'autre direction à suivre que celle de sa conscience et de sa libre volonté; il croit que, la première opération de S. M. devait être de se créer une garde. Il croit aussi que son projet peut se modifier de vingt différentes manières. Il préfère la retraite dans le Nord à celle dans le Midi, comme étant plus à portée de secourir de ce côté, et redoutant la faction méridionale. En un mot, *la liberté du roi*, et *la destruction des factieux*, voilà son but dans toute la sincérité de son cœur. Ce qui doit suivre, suivra.

(N°. II.)

Copie d'une lettre de M. Lafayette.

Le 8 Juillet 1792.

J'avais disposé mon armée de manière que les meilleurs escadrons, les grenadiers, l'artillerie à cheval, étaient sous les ordres de M.... à la quatrième division; et si ma proposition eut été acceptée, j'emmenais en deux jours à Compiegne 15 escadrons et 8 pièces de canon, le reste de l'armée étant placé en échelons à une marche d'intervalle; et tel régiment qui n'eut pas fait le premier pas serait venu à mon secours, si ses camarades et moi avions été engagés.

J'avais conquis Lukner au point de me faire promettre de marcher sur la capitale avec moi, si la sûreté du Roi, l'exigeait, et qu'il en donnât l'ordre; et j'ai cinq escadrons de cette armée, dont je dispose absolument, Languedoc et.......... ; le commandant de l'artillerie à cheval est aussi exclusivement à moi. Je comptais que ceux-là marcheraient aussi à Compiegne.

Le Roi a pris l'engagement de se rendre à la fête fédérale. Je regrette que mon plan n'ait pas été adopté ; mais il faut tirer parti de celui qu'on a préféré.

Les démarches que j'ai faites, l'adhésion de beaucoup de départemens et de communes, celle de M. Lukner, mon crédit sur mon armée et même sur les autres troupes, ma popularité dans le royaume qui est plutôt augmentée que diminuée, quoique fort restreinte dans la capitale; toutes ces circonstances, jointes à plusieurs autres, ont donné à penser aux factieux, en donnant l'éveil aux honnêtes gens; et j'espère que les dangers physiques du 14 juillet son fort diminués. Je pense même qu'ils sont nuls, si le Roi est accompagné de Lukner et moi, et entouré des bataillons choisis que je lui fais préparer.

Mais si le Roi et sa famille restent dans la capitale, ne sont-ils pas toujours dans les mains des factieux? Nous perdrons la première bataille; il est est impossible d'en douter. Le contre-coup s'en fera ressentir dans la capitale. Je dis plus, il suffira d'une supposition de correspondance entre la Reine et les ennemis pour occasionner les plus grands excès. Du moins voudra-t-on emmener le Roi dans le midi,

et cette idée qui révolte aujourd'ui, paroîtra simple lorsque les Rois ligués approcheront. Je vois donc immédiatement après le 14 commencer une suite de dangers.

Je le repète encore, il faut que le roi sorte de Paris. Je sais que, s'il n'était pas de bonne foi il y aurait des inconvéniens ; mais quand il s'agit de se confier au Roi, qui est un honnête homme, peut-on balancer un instant ? Je suis pressé du besoin de voir le roi à Compiegne.

Voici donc les deux objets sur lesquels porte mon projet actuel. 1°. Si le Roi n'a pas encore mandé Lukner et moi, il faut qu'il le fasse sur-le-champ. *Nous avons Lukner !* il faut l'engager de plus en plus. Il dira que nous sommes ensemble ; je dirai le reste. Lukner peut venir me prendre de manière que nous soyons le 12 au soir dans la capitale. Le 13 et le 14 peuvent fournir des chances offensives ; du moins la défensive sera assurée par votre présence ; et qui sait ce que peut faire la mienne sur la garde nationale ?

Nous accompagnerons le Roi à l'autel de la patrie. Les deux généraux représentant deux armées qu'on sait leur être très-attachées, empêcheront les atteintes qu'on voudrait por-

ter à la dignité du Roi. Quant à moi, je puis retrouver l'habitude que les uns ont eue long-temps d'obéir à ma voix; la terreur que j'ai toujours inspirée aux autres dès qu'ils sont devenus factieux, et peut-être quelques moyens personnels de tirer parti d'une crise peuvent me rendre utile, du moins pour éloigner les dangers. Ma demande est d'autant plus désintéressée que ma situation sera désagréable par comparaison avec la grande fédération; mais je regarde comme un devoir sacré d'être auprès du Roi dans cette circonstance, et ma tête est tellement montée à cet égard, que *j'exige absolument* du ministre de la guerre, qu'il me mande, et que cette première partie de ma proposition soit adoptée; et je vous prie de le faire savoir par des amis communs au Roi, à sa famille et à son conseil.

2°. Quant à ma seconde proposition, je la crois également indispensable, et voici comme je l'entends. — Le serment du Roi, le nôtre, auront tranquillisé les gens qui ne sont que faibles, et par conséquent, les coquins seront pendant quelques jours privés de cet appui. Je voudrais que le Roi écrivit sous le secret à M. Lukner et à moi, une lettre commune à nous deux, et qui nous trouverait en route

dans la soirée du 11 ou dans la journée du 12. Le Roi y dira : « Qu'après avoir prêté notre
» serment, il falloit s'occuper de prouver aux
» étrangers sa sincérité. Que le meilleur moyen
» serait qu'il passât quelques jours à Compie-
» gne ; qu'il nous charge d'y faire trouver quel-
» ques escadrons pour joindre à la garde na-
» tionale du lieu, et à un détachement de la
» capitale ; que nous l'accompagnerons jus-
» qu'à Compiegne, d'où nous rejoindrons cha-
» cun notre armée ; qu'il désire que nous
» pressions des escadrons dont les chefs soient
» connus par leur attachement à la constitu-
» tion, et un officier général qui ne puisse
» laisser aucun doute à cet égard. »

D'après cette lettre, Lukner et moi chargerons M.... de cette expédition ; il prendra avec lui quatre pièces d'artillerie à cheval, huit si l'on veut ; mais il ne faut pas que le Roi en parle, parce que l'odieux de canon doit tomber sur nous. — Le 15 à dix heures du matin le Roi irait à l'assemblée, accompagné de Lukner et de moi ; et soit que nous eussions un bataillon, soit que nous eussions cinquante hommes à cheval de gens dévoués au roi, ou de mes amis, nous verrions si le roi, la famille royale, Lukner et moi serions arrêtés.

Je suppose que nous le fussions; Lukner et moi rentrerions à l'assemblée pour nous plaindre et la menacer de nos armées. Lorsque le Roi serait rentré, sa position ne serait pas plus mauvaise, car il ne serait pas sorti de la constitution; il n'aurait contre lui que les ennemis de cette constitution, et Lukner et moi amenerions facilement des détachemens de Compiegne. Remarquez que ceci ne compromet pas autant le Roi qu'il le sera nécessairement par les évènemens qui se préparent.

On a tellement gaspillé dans ses niaiseries aristocratiques les fonds dont le Roi peut disposer, qu'il doit lui rester peu de disponible. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille emprunter, s'il est nécessaire, pour s'emparer des trois jours de la fédération.

Il y a encore une chose à prévoir; celle où l'assemblée décréterait que les généraux ne doivent pas venir dans la capitale. — Il suffit que le Roi y refuse immédiatement sa sanction.

Si par une fatalité inconcevable le Roi avait deja donné sa sanction, qu'il nous donne rendez-vous à Compiegne, dût-il être arrêté en partant. Nous lui ouvrirons les moyens d'y venir *libre* et *triomphant*. Il est inutile d'observer que dans tous les cas, arrivé à Compiegne

il y établira sa garde personnelle, telle que la lui donne la constitution.

En vérité, quand je me vois entouré d'habitans de la campagne qui viennent de dix lieues et plus pour me voir et me jurer qu'ils n'ont confiance qu'en moi, que mes amis et mes ennemis sont les leurs ; quand je me vois chéri de mon armée, sur laquelle les efforts jacobins n'ont aucune influence ; quand je vois de toutes les parties du royaume arriver des témoignages d'adhésion à mes opinions ; je ne puis croire que tout est perdu, et que je n'ai aucun moyen d'être utile.

(Copie. N°. III.)

Réponse de la main du Roi.

Il faut lui répondre que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi qui le porrait à se mettre aussi en avant ; mais que la manière me paraît impraticable. Ce n'est point par crainte personnelle, mais tout serait mis en jeu à la fois, et quoiqu'il en dise, ce projet manqué ferait retomber tout pire que jamais, et de plus en plus sous la férule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac, ce serait une mauvaise retraite, et du côté du Midi. Du côté du Nord, cela aurait l'air d'aller au-devant des Autrichiens. On lui répond sur son *mandé ;* ainsi je n'ai rien à en dire ici. La présence des généraux à la fédération pourrait être utile ; elle pourrait d'ailleurs avoir pour motif de voir le nouveau ministre, et de convenir avec lui des besoins de l'armée. Le meilleur conseil à donner à M. Lafayette est de servir toujours d'épouvan-

tail aux factieux, en remplissaut bien son métier de général. Par-là il s'assurera de plus en plus la confiance de son armée, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin.

COPIE

(N°. I V.)

C O P I E

De la minute d'une séance tenue le 4 août 1792, écrite de la main de Lally-Tolendal.

Le 4 Août.

M. de Montmorin ancien ministre des affaires étrangères.—M. Bertrand, ancien ministre de la marine.—M. de Clermont-Tonnerre. M. de Lally-Tolendal. — M. Malouet.— M. de Gouvernet. — M. de Gilliers.

Trois heures de délibération dans un endroit retiré du jardin de M. Montmorin.— Chacun rendit compte de ce qu'il avoit découvert.— J'avois reçu une lettre anonyme dans laquelle on me dénonçait une conversation chez Santerre, annonçant le projet de marcher sur les Tuilleries, de tuer le Roi dans la mêlée, et de s'emparer du Prince-Royal pour en faire ce que les circonstances exigeraient; ou si le Roi n'était pas tué, de faire toute la famille royale prisonnière. Nous résolûmes tous qu'il fallait que le Roi sortit de Paris, à quelque prix que ce fût, escorté par les Suisses, par nous et par nos amis qui étaient en bon nom-

bre. Nous comptions sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au-devant du Roi, et ensuite sur M. de la Fayette. Comme nous finissions de délibérer, arriva M. de Malesherbes, qui vint presser Madame de Montmorin et Madame de Beaumont sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'était plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arrêtâmes que M. de Montmorin allait sur le champ partir pour le château, pour informer le Roi de ce que nous avions su et résolu. Le Roi parut consentir le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Ste.-Croix qui, avec M. de Montciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du Roi. Nous allâmes le lendemain au château; je causai longuement avec le duc de Choiseul qui était entiérement de notre avis, et voulait que le Roi partit à quelque prix que ce fût. Dans le courant de la journée le Roi changea d'avis, et son dernier mot fut, qu'il aimait mieux *s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile.* On annonçait que la déchéance serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autre ressource que l'armée de M. de la Fayette. Je fis partir le 8 un projet de

lettre que je lui conseillais d'écrire au duc de Brunswick, aussi-tôt qn'il aurait la première nouvelle de la déchéance, etc.

Nota. Les N^{os}. V et VI de ces pièces sont les deux lettres de Lafayette [redacted], datée, l'une de Nivelle, le 27 Août; l'autre d'Arlon, le 3 septembre, et imprimée dans un papier anglais, du 20 avril 1793.

Dans la dernière, on lit ce passage. « Si le Roi avait pu se déterminer à sortir de Paris, ainsi que je le lui avais proposé, après avoir pris des mesures sûres de l'emmener à Compiegne, il aurait évité de grands dangers et de grands malheurs. »

295